

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : 2 Octobre 2018 à 20 heures 30

Présents : Mmes. Berthelot, Chatonnet, Forget, Pavageau, Petit, Vannier, Mrs. Biardeau, Jouot, Léon, Mayaud, Porter, Touzet.

Absent(s) : Mme Daniel (excusée) et M. Renaud (excusé)

Secrétaire : Mme Pavageau

Ordre du jour :

- Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service « assainissement » (RPQS 2017)
- Délibération déléguant au Parc Naturel Régional de la Brenne la valorisation des CEE (Certificat économie d'énergie) dans le cadre des travaux d'amélioration des performances énergétiques de logements communaux (22 route de Saint Benoit et 15 rue Roland Meignein)
- Rentrée scolaire
- Travaux construction du Préau
- Aménagement centre bourg
- Travaux sur la voirie communale
- Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 30 Août 2018

Après lecture du compte-rendu de la précédente réunion de conseil, les élus n'émettent aucune objection et approuvent le document.

2. Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service « assainissement » (RPQS 2017)

Le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Le rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après délibération, le conseil municipal approuve le rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

De plus, à la lecture du rapport, les élus souhaitent que l'agent en charge de la gestion de la station d'épuration se rapproche du SATESE (Syndicat d'assistance technique pour l'épuration et le suivi des eaux) pour obtenir des explications techniques complémentaires : quelles sont les analyses effectuées régulièrement ? Peut-on réaliser une analyse des métaux lourds présents dans les boues d'épandage ?

Quel tonnage de boues a été épandu l'an dernier ?

Le bassin sous tunnel produit une bonne qualité de boues ; est-il opportun de couvrir les deux autres bassins ?

3. Délibération déléguant au Parc Naturel Régional de la Brenne la valorisation des CEE

Le Parc Naturel Régional de la Brenne a retenu la commune de Prissac pour bénéficier du programme PRO-INNO-08 pour les travaux suivants, à condition qu'ils soient réalisés et réglés avant le 31 décembre 2018 :

- Amélioration des performances énergétiques : logement communal du 22 route de Saint Benoit du Sault - 36 370 Prissac pour le remplacement d'une chaudière fioul par une pompe à chaleur ;
- Amélioration des performances énergétiques : logement communal du 15 rue Roland Meignien - 36 370 Prissac, occupé par la Communauté de communes MOVA, pour le remplacement de la chaudière à fioul par pompe à chaleur et remplacement des menuiseries.

Le Parc est maître d'œuvre pour ces travaux et perçoit le montant des CEE (Certificat économie d'énergie) avant d'en effectuer le reversement à la commune. La prime des CEE représente 51 500 € soit environ 73 % du montant des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le maire à déléguer au Parc naturel régional de la Brenne la valorisation des CEE

4. Rentrée scolaire

L'effectif de l'école est en hausse cette année.

Maternelle de Prissac : 21 élèves répartis de la petite à la grande section ; aucun enfant susceptible de fréquenter la toute petite section n'est inscrit.

Primaire de Lignac : 18 élèves en CP et CE1, 31 élèves en CE2, CM1 et CM2

Les enseignants sont les mêmes que l'année précédente, à savoir Madame Mamet, Monsieur Renault et Monsieur Beloeil.

5. Travaux construction du Préau

Les travaux de construction du préau à l'étang Rémy Louveau ont débuté. Des réunions de chantier sont programmées un mardi sur deux, à 8h30 sur site. Première réunion le mardi 16 octobre 2018.

6. Aménagement centre bourg

L'architecte retenu, Monsieur de Castelbajac, viendra se présenter mercredi 3 octobre à 15 H.

A ce jour, aucun plan n'est arrêté et le maire souligne que le cahier des charges prévoit que le maître d'œuvre doit s'entourer des services de paysagistes et d'un cabinet d'études techniques. A cet égard les deux paysagistes de l'association BIVOUAC, déjà venus à l'initiative du Parc, ont été retenus par le maître d'œuvre. Ils animeront la consultation des habitants pour ce projet bien spécifique, qui a de multiples impacts.

7. Travaux sur la voirie communale

Les travaux d'entretien de voirie communale sont réalisés sur les routes de la Lande, Montgenoux et le Moulin Ribaud. Ce sont des travaux pris en charge par la communauté de communes au titre de la compétence communautaire et financés via l'attribution de compensation. La qualité du revêtement est soulignée.

En 2019, les projets de réfection de voirie porteront (entre autres) sur la route du Plaix aux Prots, la route de Villeneuve.

Des élus soulignent que la route de la Plaine est très endommagée. C'est une route départementale sur laquelle ni la commune, ni la communauté de communes, ne peuvent intervenir.

La rue Edouard Chartier est également endommagée. C'est une voie communale non gérée par la communauté de communes car c'est une rue du centre bourg. Le maire et l'adjoint en charge de la voirie vont se renseigner pour savoir s'il est possible de faire réaliser la réfection de cette route aux tarifs alignés sur ceux qu'obtient la Cdc pour son programme voirie. Une autre piste peut être étudiée : intégrer ces travaux au marché de l'aménagement du centre-bourg.

8. Questions diverses

- Hangar associatif : le maire prévoit un changement d'orientation du bâtiment, pour une meilleure intégration paysagère. Les élus souhaitent que les riverains soient avertis du projet
- La commune s'est dotée d'un souffleur pour les feuilles mortes.
- Fermeture de la maternité du Blanc : le maire revient ce jour même d'une réunion à ce sujet au Blanc. La réouverture de ce service est peu probable mais les élus des communes desservies par cette maternité continuent leur action.
- Le maire explique qu'il a consenti une occupation pour six mois d'un terrain communal à une famille (contrat rédigé, eau et électricité à la charge des occupants). Cette famille cherche à acquérir un terrain constructible sur la commune.
- Musée : le 22 septembre, Tristan Laroche a présenté son retour d'expérience suite à son travail estival ; il a également œuvré sur le devenir du musée. Il a présenté quelques pistes à explorer et préconisations pour maintenir l'activité.
- Salle Chéreau : l'issue de secours se fait par une porte avec poignée et clé. Par mesure de sécurité, les élus demandent s'il est possible de faire poser une porte avec barre anti panique.
- Un terrain communal en friche nuit à un riverain. Les agents communaux seront chargés de nettoyer cette parcelle afin que les épines n'envahissent pas la propriété voisine.
- Un entretien est également souhaitable à l'école : marronnier à élaguer, façade côté rue à nettoyer...
- Tambour de Prissac : la commission communication prévoit une parution fin 2018.
- Trail de l'ASMP (association des sports mécaniques de Prissac) : cette course a connu un vif succès (128 coureurs pour cette première édition). Les élus félicitent les organisateurs : nombreux bénévoles, sécurité des coureurs assurée, participants satisfaits...
- La séance est levée et le maire donne la parole à un auditeur présent à la réunion. Cet usager expose que le sujet qui le préoccupait a été abordé lors de la réunion (occupation du terrain communal) et qu'il a ainsi les réponses à ses interrogations. Il ne souhaite pas approfondir.

Fin de séance 23h30